



ESQUIEZE – SERE

Compte rendu du Conseil Municipal Du 27/11/2018

Étaient présents : P Vuillaume, Ch Baa-Puyoulet, P Nadau, E.Coulom-Toye, JM Dellac, S.Ducos. Y Lafon, Th.Lassalle-Carrere, O.Memain, J.Places.

Absents excusés : ML Broueilh

Secrétaire de séance : Sandrine Ducos.

1. Compte rendu du Conseil Municipal du 18/10/2018.

Sans commentaire il est approuvé à l'unanimité.

2. Nouvelles compétences de la Communauté des Communes.

La CCPVG souhaite ajouter la nouvelle compétence "**création, aménagement et entretien de la voirie**" à son statut, cette compétence concerne uniquement les voies d'intérêt communautaire (les voies desservant les zones artisanales et industrielles, sur Argelès-Gazost et Lau-balagnas, ainsi que Pierrefitte-Nestalas et Soulom).

L'ajout de cette compétence permettra à la CCPVG de bénéficier d'une DGF bonifiée.

Le conseil Municipal décide :

- d'approuver le projet de modification statutaire
- d'autoriser le maire à voter favorablement pour cette modification de statut lors d'un prochain conseil communautaire.

3. Achat parcelle n°11 à Madame RIVIERE

Monsieur le Maire propose d'acheter à Madame RIVIERE la parcelle n°11, d'une superficie d'environ 300 m² située en pointe de la station d'épuration. Cet achat permettra de régulariser l'emprise de la route de la Couture qui a été tracée sur cette parcelle. Le Maire propose d'acheter cette parcelle au prix de 4 € le m² équivalent au prix de vente proposé à Madame DUCOS pour l'achat d'une parcelle attenante à la station d'épuration (cf conseil du 18/10/2018).

Le Conseil décide de retenir cette proposition et d'autoriser le Maire à signer tous documents nécessaires à la vente.

4. Travaux chemin de la Carde Carrère Deth Palanquet

Ce chemin est particulièrement endommagé et nécessite une refonte totale.

Le Maire propose donc de réaliser un appel d'offres pour mener à bien ces travaux de façon identique à ceux du chemin de Carrère Deths Casaous.

Le Conseil décide de retenir cette proposition et d'autoriser le Maire à consulter les entreprises.

5. Requalification urbaine: Résultat appel d'offres

La commission d'appel d'offres s'est réunie, le 26/11/2018 en présence du Maire, et de MM NADAU, BAA PUYOULET, et DELLAC.

Pour examiner les offres de travaux relatives au projet de requalification urbaine, la date limite de remise des offres avait été fixée au 14/09/2018 mais suite aux propositions faites, deux tours de négociation ont été engagés avec chaque entreprise. Un rapport d'analyse a été établie le 08/11/2018 par le maitre d'œuvre chargé du projet : Atelier LAVIGNE.

Sur son analyse la commission propose de retenir :

- Pour la voirie, la SARL SNAA ACCHINI, pour un montant de 849 954.80 €
- Pour la maçonnerie, la SARL LBTP, pour un montant de 108 584 €
- Pour les espaces verts, la société SARL SANGUINET FRERES, pour un montant de 53 229.65 €

6. Information sur la fusion des régies de ski Cauterets/Ardiden

Le Maire fait le point des réunions auxquelles il participe avec M Ch Baa Puyoulet pour envisager la fusion avec la station de ski de Cauterets.

A ce jour,

- l'engagement des banques pour rééchelonner les annuités restantes des emprunts de la station de l'Ardiden n'est toujours formalisé
- les garanties d'emprunt de la communauté de communes CCPVG et Région ne sont toujours pas confirmées
- les simulations financières devant figurer au prochain arrêté de la Préfète ne sont toujours pas disponibles
- les négociations de répartition des voix pour le futur SIVOM fait toujours débat
- les services de la Préfecture sont toujours très mobilisés pour que le dossier soit finalisé au plus tard le 4 décembre pour que l'arrêté préfectoral soit pris le 7 décembre 2018 avec effet au 1 juin 2019.

7. Recensement de la population 2019 – agents recenseurs

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune doit procéder à l'enquête de recensement de la population en janvier 2019.

Il est donc nécessaire de recruter 2 agents recenseurs pour la période du 02/01/2019 au 18/02/2019. Ces agents percevront une rémunération égale au SMIC, l'état alloue une aide forfaitaire de 1 478€, le reste à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents:

- Charge Monsieur le Maire de recruter 2 agents recenseurs,
- Donne son accord pour la rémunération au SMIC des agents recenseurs.

8. Décision Modificative n°3 Budget Principal

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus à certains chapitres des budgets en cours étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

	Articles	Montant
<i>Fonctionnement Dépenses</i>		
Participation exceptionnelle SIVOM ARDIDEN	6554	+32 000
Autres subventions exceptionnelles	6748	-32 000

BAA-PUYOULET Christian	
BROUEILH M-Lise	Absente excusée
COULOM-TOYE Eliane	
DELLAC J-Marc	
DUCOS Sandrine	
LAFON Yannick	
LASSALLE-CARRERE Thierry	
MEMAIN Olga	
NADAU Pierre	
PLACES Jacques	
VUILLAUME Patrice	